Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_109-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

****

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

****

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MARS 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et d'affichage : 23 mars 2023

Présents à la séance : 81

Compte-rendu de la séance : 30 mars 2023

****

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé à la salle des Fêtes de Chocques, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 23 mars 2023.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, Mme GOUILLART, M. LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, BRIGE, Mme BERROYER, MM. SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, M. KWARTNIK, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : MM. FIGENWALD, BEAUVOIS, DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : M. MASSART, Mme TURBERT, M. DUMUR; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Le délégué de la commune de Fouquières-lez-Béthune : M. WYNNE ; Le délégué de la commune de Gonnehem : M. ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : M. CARAMIAUX, Mme SAUVAGE, M. DESCAMPS, Mme LECOMPTE, M. FAVIER, Mme POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme MONVOISIN; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, MM. BOBEK, COUVILLERS, Mme BACHELET ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. SWITALSKI, NOREL, Mmes ANTKOWIAK, BACLET, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. CARPENTIER ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ;

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_109-DE

Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Le délégué de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. PERRIN à M. JEVTOVIC, Mme CHOCHOI à Mme PHILIS, Mme BEIGNIER à Mme LOISEAU, Mme LEFEBVRE à M. BEAUVOIS, Mme VANBERGUE à M. FIGENWALD, M. BONNIERE à Mme MULLET, M. FONTAINE à Mme LECOMPTE, M. DELANNOY à M. DAILLES.

Se sont fait représenter : M. GACQUERRE par Mme GOTTRAND, M. CAUET par Mme BREUVART-PETITPAS, M. BAUDET par Mme HAROUAT, M. BEUGIN par M. DUMUR, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme LEFEBVRE par Mme MONVOISIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE par Mme BACHELET, Mme GODART par Mme LEPINE,

Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, MM. GACQUERRE, PERRIN, Mme CHOCHOI, M. CAUET, Mme BEIGNIER, Mmes LEFEBVRE, VANBERGUE, WACH, DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. BEUGIN, M. BONNIERE, MM. DOUVRY, QUENIART, Mme DUBY, MM. DELORY, VAAST, FONTAINE, Mme LEFEBVRE, M. DELANNOY, Mmes CARON, SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. BLONDEL, Mmes GODART, BASSOM.

M. Jean-Marie CARAMIAUX, délégué titulaire de la commune de Hersin-Coupigny, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 04/04/2023
ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_109-DE

Comité Syndical du 29 mars 2023 ***Code service : 120***
E ***BD***

1- 09 - EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du comité syndical 1-11 du 14 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section de fonctionnement pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée, et d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour l'acquisition d'une machine à tracer, la réalisation de l'extension des serres, et la prise en compte des actualisations du marché de travaux de la nouvelle unité centrale de production de repas ;

Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 22 mars 2023 ;

DECIDE

D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :

OUVERTURES DE CREDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	***Recettes***
Administration générale des services techniques (f 020)		
Chapitre 16 Nature 1641		
Emprunts en euros		*+ 32 000.00 €*
Chapitre 21 Nature 2158		
Autres installations, matériel et outillage techniques	*+ 32 000.00 €*	
Voirie Signalisation (f 847)		
Chapitre 16 Nature 1641		
Emprunts en euros		*+ 20 000.00 €*
Chapitre 21 Nature 215738		
Autre matériel et outillage de voirie	*+ 20 000.00 €*	

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 062-246200638-20230330-DCS_230329_109-DE

	Dépenses	***Recettes***
Restauration collective (f 281)		
Chapitre 16 Nature 1641 *Emprunts en euros*		*+ 175 000.00 €*
Chapitre 20 Nature 2031 *Frais d'études*	*+ 20 000.00 €*	
Chapitre 21 Nature 2188 *Autres immobilisations corporelles*	*+ 75 000.00 €*	
Chapitre 23 Nature 2313 *Immobilisations corporelles en cours - constructions*	*+ 80 000.00 €*	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	***Recettes***
Frais de structure (f 020)		
Chapitre 011 Nature 6288 *Autres services extérieurs*	*+ 7 500.00 €*	
Chapitre 012 Nature 64111 *Rémunération principale personnel titulaire*	*- 9 500.00 €*	
Chapitre 67 Nature 673 *Titres annulés (sur exercices antérieurs)*	*+ 2 000.00 €*	

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

SIVOM de la Communauté du Béthunois (62)

Signé par : Pierre Emmanuel GIBSON
Date : 31/03/2023
Qualité : Président